

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

MARDI 29 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION	N°16/29-11-2022/334
---------------------	---------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Quorum	:	21
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	23
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	16
Nombre de votants	:	39
Adoption	:	39

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, BALDASSARI Nicolas, BALESI Pierre-François, BENZONI Joseph, CASTELLI Jean-François, CIONI Gilles, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, IENCO Michel, MANICCIA Christophe, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, PIACENTINI Céline, ROSSI Antoine, TROJANI Paul, VALERY Olivier, VENTURINI Stefanu, VOLPI Nathalie.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir : Mmes, MM.

ALBERTINI Paola à PIACENTINI Céline, ANDREANI Dominique à NEGRETTI Pierre, CECCARELLI Laurent à PAOLI Jean-François, CECCOLI François-Xavier à ROSSI Antoine, COLONNA Caroline à ORSINI Pierre, DELOVO Cosima Sandra à MANICCIA Christophe, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony à DI MENZA Dominique, LANFRANCHI Marie-Eugénie à FRASSATI Jeanne, LEANDRI Marc à DOMINICI Jean, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MARTELLI Marina à BENZONI Joseph, MAURIZI Jean-André à GIOVANNI Auguste, MICHELI Virginie à VENTURINI Stefanu, SANGUINETTI Patrick à GOFFI Karina, SIMONI Barthélémy à CASTELLI Jean-François, VESPERINI Nunzia à VALERY Olivier.

Membre Elu Titulaire Excusé :

M. ABELI Eric

Membres Associés ayant participé : Mme, MM.

ACQUAVIVA François, LE HAY Yves, RAIMONDI Sibille.

OBJET :

Cession de parcelles sises sur les communes de BIGUGLIA et de BORGO cadastrées :

- **Section C n°1797 d'une superficie de 4 238 m² classée en zone NDI**
- **Section A n°1995 correspondante à l'ancienne Halte-Garderie, classée en zone NDI**
- **Section A 1998 d'une superficie de 249 m² classée en zone NDI**
- **Section A 2002 d'une superficie de 850 m² classée en zone NDI**
- **Section 2003 d'une superficie de 35 m² classée en zone NDI**

Vu le décret n°2010-1184 du 08 octobre 2010 portant modification de la circonscription et changement de dénomination de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse et création de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;

Vu le décret n°2011-1913 du 21 décembre 2011 portant fixation du siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;

Vu le décret n°2019-885 du 22 août 2019 qui procède à la transformation des Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud et de Bastia et de la Haute-Corse en Chambres de Commerce et d'Industrie Locales d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud et de Bastia et de la Haute-Corse rattachées la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse conformément au schéma directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse adopté le 25 avril 2019 ;

Vu l'Arrêté de Madame la Préfète de Corse n°R20-2020-01-29-002 en date du 29 janvier 2020 fixant les modalités de transfert des biens immobiliers et mobiliers, des contrats, des conventions, des droits et obligations des Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud et de Bastia et de la Haute-Corse à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;

Vu le Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse adopté par délibération n°10/27-05-2021/282 de l'Assemblée Générale en date du 27 mai 2021 ;

Vu la délibération de la CCI de Corse N°10/02-02-2022/301 en date du 02 février 2022 portant habilitation du Président sur le pouvoir de procéder à tout acte de cession et de mutation de biens au nom et pour le compte de la CCI de Corse ;

Vu la délibération de la CCI de Bastia et de la Haute-Corse N°04/29-06-12/678 en date du 29 juin 2012 autorisant Monsieur Paul TROJANI à procéder à la vente des parcelles :

- sise à Borgo cadastrée section A n°1995 classée en zone NDI, à la SARL EUROBAT moyennant le prix 120 000€ fixé par le service des Domaines le 26 mars 2012 ;
- sise à Biguglia cadastrée section C n°1797 de 4 238m², classée en zone NDI, à la SARL EUROBAT moyennant le prix 21 000€ fixé par le service des Domaines le 06 mars 2012 ;

Vu la délibération de la CCI de Bastia et de la Haute-Corse N°13/29-11-2013/7338 en date du 29 novembre 2013 autorisant Monsieur Paul TROJANI à procéder à la vente des parcelles sises à Borgo cadastrées section A 1998 d'une superficie de 249 m², section A 2002 d'une superficie de 850 m², section A 2003 d'une superficie 35 m², classées en zone NDI moyennant le prix de 5 070€ fixé par le Service des Domaines.

Attendu que les délibérations de la CCI de Bastia et de la Haute-Corse N°04/29-06-12/678 - N°13/29-11-2013/7338 en date du 29 juin 2012 et 29 novembre 2013 autorisant Monsieur le Président à procéder à la vente des parcelles :

- sise à Borgo cadastrée section A n°1995 classée en zone NDI, à la SARL EUROBAT moyennant le prix 120 000€ fixé par le service des Domaines le 26 mars 2012 ;
- sise à Biguglia cadastrée section C n°1797 de 4 238m², classée en zone NDI, à la SARL EUROBAT moyennant le prix 21 000€ fixé par le service des Domaines le 06 mars 2012 ;
- sises à BORGIO cadastrées section A 1998 d'une superficie de 249 m², section A 2002 d'une superficie de 850 m², section A 2003 d'une superficie 35 m², classées en zone NDI moyennant le prix de 5 070€ fixé par le Service des Domaines ;

Sont exécutoires de plein droit ;

Attendu que les droits et obligations de la CCI de Bastia et de la Haute-Corse ont été transférés à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;

L'Assemblée Générale :

- **Autorise Monsieur le Président Jean DOMINICI à procéder à la vente desdites parcelles :**
 - sise à Borgo cadastrée section A n°1995 classée en zone NDI, à la SARL EUROBAT moyennant le prix 120 000€ fixé par le service des Domaines le 26 mars 2012 ;
 - sise à Biguglia cadastrée section C n°1797 de 4 238 m², classée en zone NDI à la SARL EUROBAT moyennant le prix 21 000€ fixé par le service des Domaines le 06 mars 2012 ;
 - sises à BORGIO cadastrées section A 1998 d'une superficie de 249 m², section A 2002 d'une superficie de 850 m², section A 2003 d'une superficie 35 m², classées en zone NDI moyennant le prix de 5 070€ fixé par le Service des Domaines.

- **Autorise Monsieur le Président Jean DOMINICI à signer et parapher tout document desdites cessions à titre onéreux établi par l'Etude Notariale qui sera dûment désignée avec le futur acquéreur.**

Bastia, le 29 novembre 2022

Le Président


Jean DOMINICI